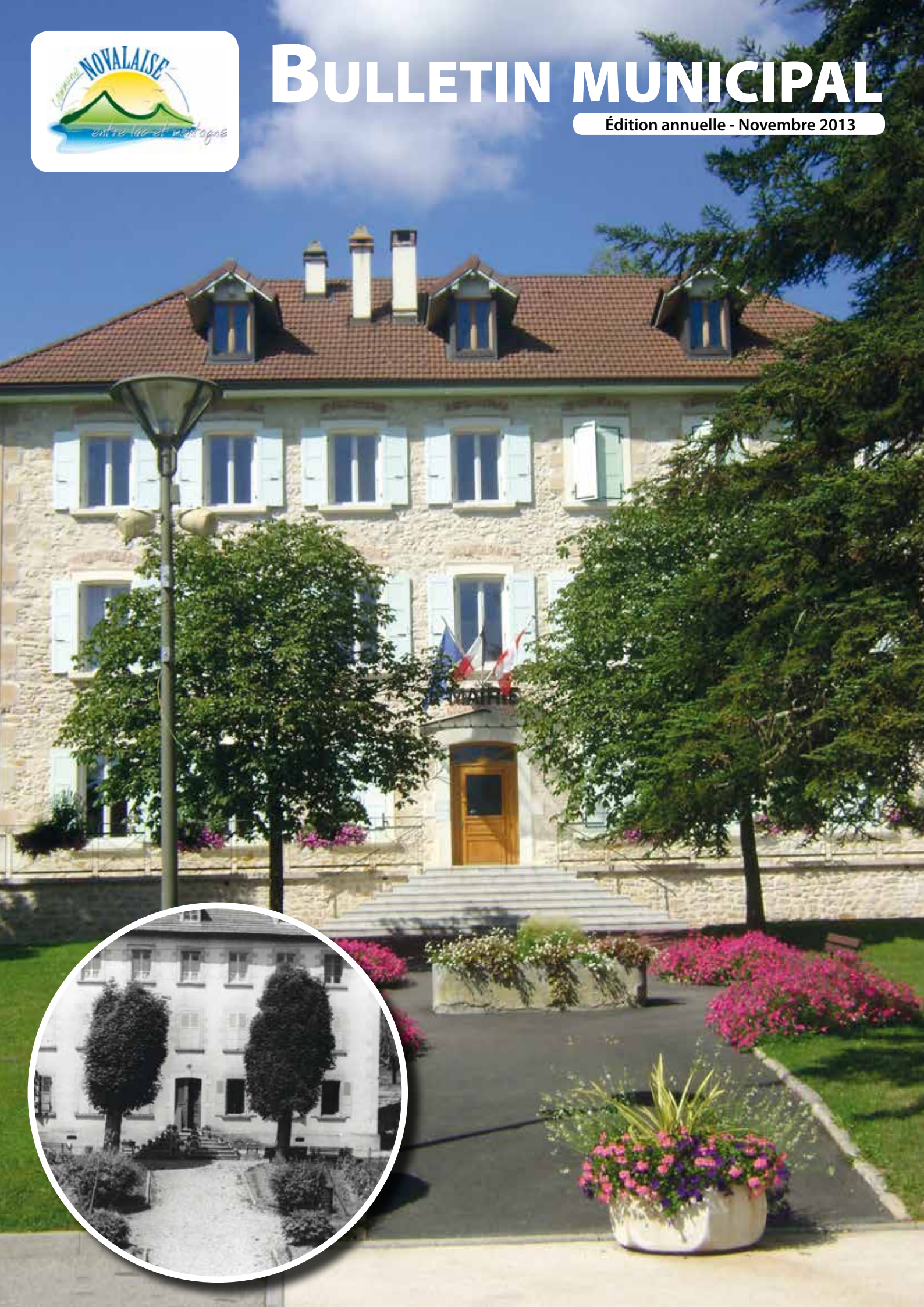

Bulletin municipal

Édition annuelle - Novembre 2013

Sommaire

2 Le mot du Maire
Ce qui va changer pour les municipales

3 Une équipe administrative souriante et efficace

4 Une équipe technique aux compétences multiples

5 Le Centre communal d'action sociale

6 Budget communal

8 Travaux et projets

10 L'entreprise des cars Paccard

11 Maison des associations : la réhabilitation du bâtiment se poursuit

12 Maison du lac d'Aiguebelette : dernière ligne droite avant l'ouverture

13 Une nouvelle signalétique pour faciliter l'intervention des secours
Dites-le avec des fleurs

14 Les hirondelles de Novalaise

15 La "belle époque" s'affiche dans nos rues...

16 Quand les "mob" hurlent

17 La carrière de Marcieux fait reparler d'elle

18 ADMR : un personnel qualifié aux compétences multiplent

19 Les associations : du souffle pour un territoire

20 Favoriser l'économie locale

21 Quand Novalaise s'anime

22 La micro-crèche accueille vos enfants

23 Carnet 2012

« Mieux nous connaître, **pour mieux vivre ensemble »**

Chères Novalesanes, Chers Novalesans,

Ce bulletin municipal est le dernier de la mandature 2008-2014. Il vous est présenté avec quelques mois d'avance en raison des élections municipales en mars 2014 (Cf. encadré ci-dessous).

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, des services administratifs, des services techniques, nous avons essayé de répondre au mieux à vos attentes pour faciliter l'intégration de la population dans la vie sociétale et environnementale de la commune.

Je remercie l'ensemble des associations et tous les acteurs économiques qui, par leur engagement et leur conviction, ont largement participé au développement et rayonnement de la commune.

À la lecture du budget 2013, vous pourrez constater que, dans un contexte économique difficile et tendu, nous continuons à investir pour équiper la commune en maîtrisant nos dépenses, notre fiscalité, notre dette avec un recours faible à l'emprunt.

Notre commune est vivante si j'en juge par le nombre d'élèves scolarisés : 415 à la rentrée de septembre en maternelles et primaires. C'est un signe encourageant de dynamisme.

Tous ces éléments démontrent que Novalaise reste attrayante et conviviale.

Soyez assurés de ma disponibilité et de mon dévouement.

Votre Maire, Denis Guillermard

RÉFORME ÉLECTORALE

Ce qui va changer pour les municipales

Avec la Loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, réservé jusqu'à présent aux communes de 3 500 habitants et plus, s'étendra désormais à toutes les communes dès 1 000 habitants. Ce nouveau mode d'élection des conseillers municipaux s'appliquera à Novalaise à compter des élections de mars 2014, la commune dénombrant une population de 1 953 habitants.

Le scrutin nominatif avec panachage ne sera donc plus applicable.

Les principales modifications :

- le nombre des membres du conseil municipal sera dorénavant de 19,
- le dépôt des listes complètes et sans modification de l'ordre de présentation sera obligatoire,
- les listes seront soumises à l'obligation de parité hommes/femmes,
- la déclaration de candidature sera obligatoire pour chaque tour de scrutin auprès de la Préfecture.

Les listes n'ayant pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne seront pas admises à la répartition des sièges

Seules les listes ayant obtenu 10 % des suffrages au premier tour peuvent se présenter au second.

D'autre part, **les conseillers communautaires siégeant à la CCLA seront élus le même jour que les conseillers municipaux et sur la même liste.** Deux listes seront donc présentées aux électeurs sur le même bulletin de vote le jour de l'élection

De plus amples informations sur ce mode de scrutin et la répartition des sièges vous seront communiquées ultérieurement dans l'édition des " Brèves " du 1er trimestre 2014.

Date des élections : 23 et 30 mars 2014

Une **équipe administrative** souriante et efficace !

Ouarda Benchalal vous accueille du lundi au samedi. Elle vous renseigne et vous guide dans toutes vos démarches administratives. Elle gère également le planning de location des salles communales.

Corinne Le Moël assure la gestion du service de lecture publique de la commune : choix des acquisitions, mise en service des ouvrages, organisation des animations. Elle vous accueille les mercredi, jeudi et samedi durant les permanences de la bibliothèque municipale, avec l'aide d'une équipe composée de dix bénévoles.

Natalia Neagu assure l'entretien des bâtiments communaux, est également missionnée pour l'état des lieux de la salle polyvalente.

Nathalie Gallay et Evelyne Ferrouillet

Nathalie est en charge de la comptabilité générale, des marchés publics, des dossiers de subvention. Elle gère également le parc locatif et le service de l'eau, assure l'établissement des salaires et le suivi de carrière des agents.

Evelyne s'occupe de l'urbanisme, de l'état civil, de l'élaboration des listes électorales et de l'organisation des élections. Elle prépare, assiste et suit les séances du conseil municipal. Elle assure le secrétariat général du Maire.

Une **équipe technique** aux compétences multiples

Stéphane Blampain est responsable du service technique (planning agents / achats, il assure la liaison entre la collectivité et les divers organismes extérieurs : artisans, EDF, organismes de contrôle…).
Au quotidien, il gère l'entretien technique des bâtiments communaux, du bourg et des plages (tontes, déneigement et gestion du parc automobiles). Il assure la mission d'agent de prévention au sein de la collectivité.

Daniel Grégoire

Il assure la fonction de placier sur les deux marchés hebdomadaires et assure au quotidien le nettoyage du bourg après le marché et l'entretien technique des bâtiments communaux, du bourg et des plages (tontes – déneigement).

Cédric Raulin est adjoint au responsable du service technique. Au quotidien il assure le nettoyage du bourg après le marché, l'entretien technique des bâtiments communaux, du bourg et des plages (tontes et déneigement). Il est également suppléant du placier.

Aurélien Miguet

Responsable des espaces verts, il plante, désherbe arrose et entretient les haies et massifs de notre commune. En hiver, il aide à l'entretien des bâtiments communaux et au déneigement.

Christophe Bertholier et Frédéric Rigottier-Gois, service voirie.
Au quotidien, ils assurent la réfection des 36 km de voirie communale (enrobé, caniveaux…), le débroussaillage et l'entretien des bords de routes, l'entretien du cimetière et viennent en renfort sur le nettoyage du bourg et le déneigement. Ils assurent également le relevé des compteurs d'eau.

Claudine Tavel

Une vocation : **animer l'action sociale**

Le Centre d'action sociale est un établissement public administratif communal (CCAS) ou intercommunal (CIAS).

Le CCAS de Novalaise

Le Centre communal d'action sociale est un organisme communal distinct de la Mairie. Il a son propre budget et règle, entre autres, les subventions accordées aux associations "sociales" de la commune.

Il dispose d'un conseil d'administration qui se réunit environ une fois par trimestre. Il est présidé par le Maire et comprend notamment des personnes qualifiées dans le domaine social. À ce jour, l'équipe est composée de : D. Guillermard, F. Beaujean, G. Chapon, A. Charpine, E. Diez, E. Duisit, M. Galoche, G. Gros, F. Lopez, R. Raymond, P. Rubaud.

Le rôle du CCAS est d'animer l'action sociale dans la commune en coordination avec l'assistant social et peut intervenir dans différents domaines tels que aides légales et facultatives, aides aux personnes âgées, aides aux famille en difficulté…

Tous les ans, le CCAS offre à nos aînés âgés de plus de 70 ans, un repas convivial suivi d'une animation qui cette année était assurée par M. Genovese de Verthemex.

Françoise Beaujean et Gilles Gros

La municipalité **honore sa centenaire**

C'est le 7 juin 1913 que Solange Guillet est née à Ayn. Après la guerre, au retour de son mari des camps de prisonniers, il reprirent la ferme familiale. Maintenant, Solange Guillet vit une retraite heureuse au hameau "Les Guillets" sur les hauteurs de Novalaise. à l'occasion de ses 100 ans, Denis Guillermard, maire, et le conseil municipal lui ont rendu visite pour lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Budget communal

Budget de fonctionnement

Recettes : 2 027 625 €

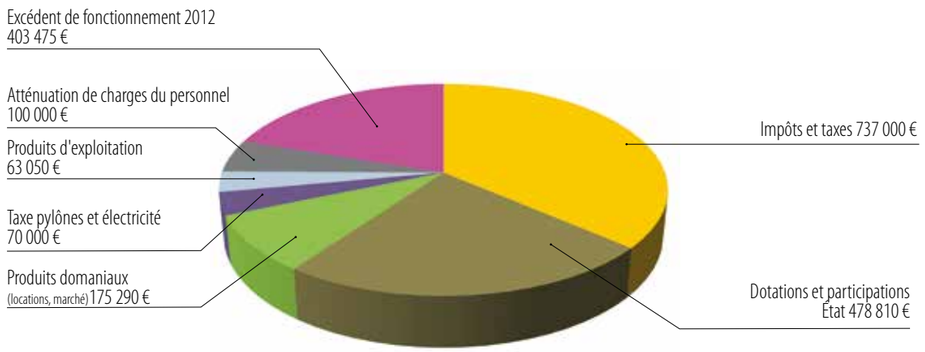

Dépenses : 2 027 625 €

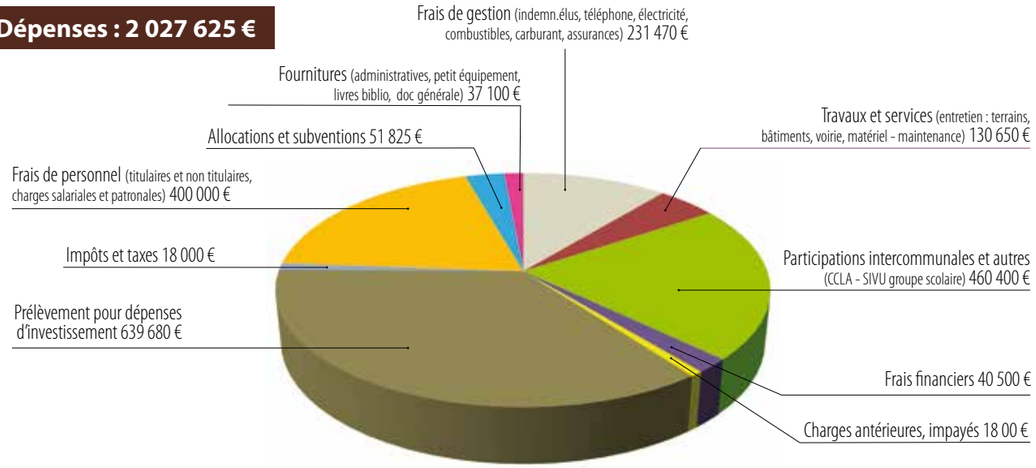

Budget d'investissement

Recettes : 1 801 111 €

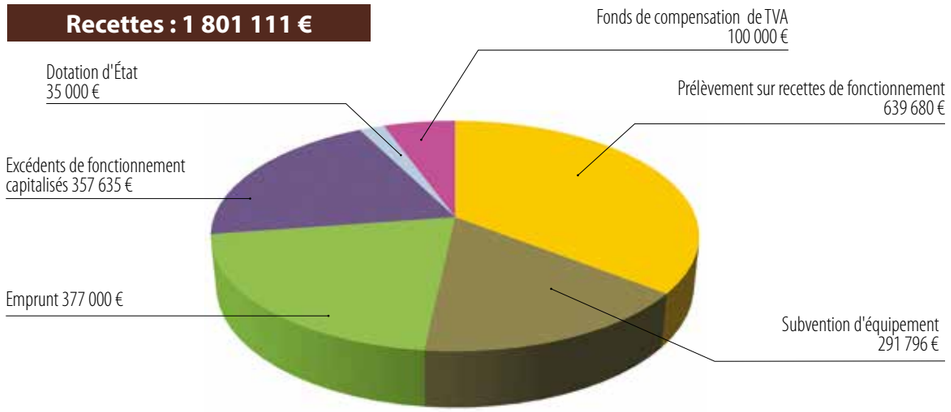

Dépenses : 1 801 111 €

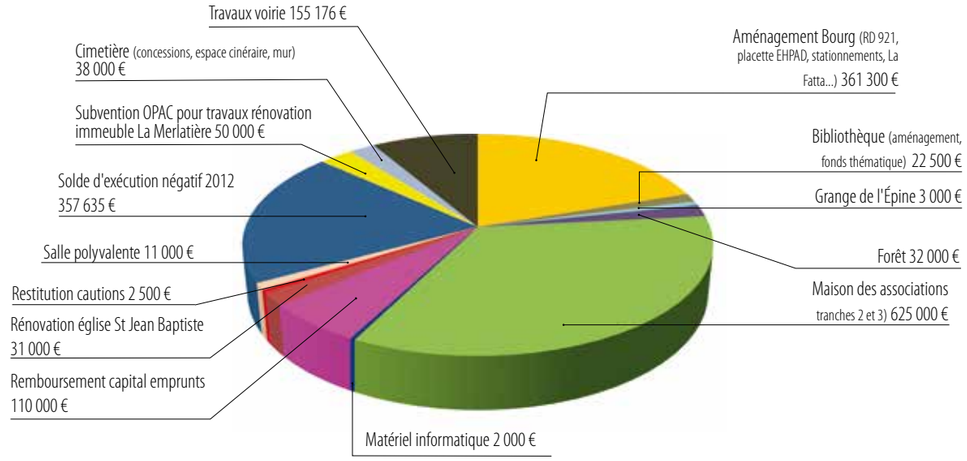

Taux d'imposition : + 1.5 % sur 5 ans

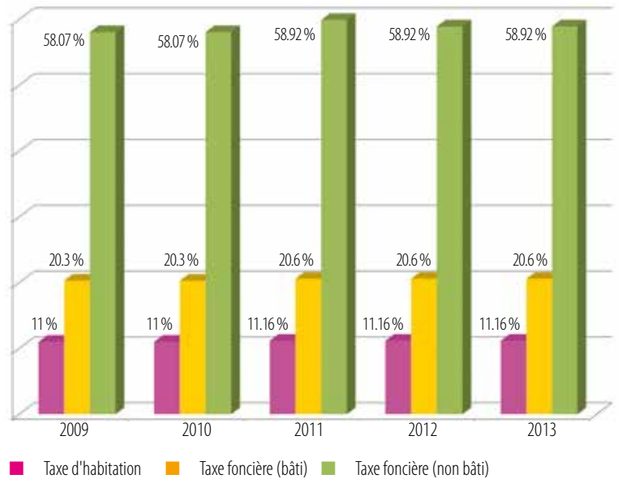

Dette en capital au 1er janvier 2013

Montant de la dette par habitant : 512 €

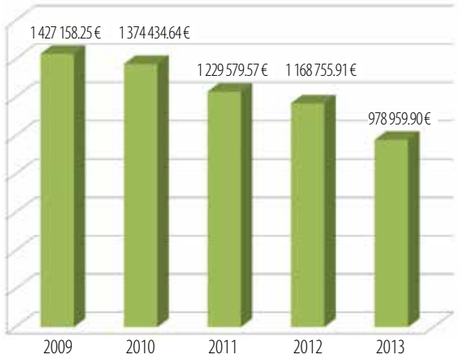

Travaux - projets

Cimetière

La réfection en totalité du mur ouest du cimetière sera effective fin 2013.

Cheminement piétonnier

L'aménagement du chemin piétonnier sécurisé assure aujourd'hui la liaison entre le centre bourg jusqu'au rond-point du lac, à l'entrée de Novalaise.

Cet équipement permet l'accès piétonnier aux différents services, centre socio-culturel et micro-crèche, mais également aux commerces : Gamm'vert, SPAR, la station-service AVIA et l'Arcade Fleurie.

Dix places de stationnement ont été créées. Parallèlement à ces travaux, une aire à containers de tri sélectif et ordures ménagères a été réalisée en technique "gabions".

Toujours dans l'esprit d'améliorer la circulation des piétons, en toute sécurité, un Pedibus, cheminement sécurisé, relie désormais le parking de la salle polyvalente et l'école primaire ou le centre bourg. Cette voie piétonne a une longueur de 120 mètres, soit moins de cinq minutes à pied.

Terrains de tennis

En 1987, les deux terrains de tennis en plein air, propriété de la commune de Novalaise, sont gérés et entretenus par le Tennis club du bassin du lac d'Aiguebelette. Fort d'une centaine d'adhérents, le tennis club a à coeur d'offrir à ses joueurs un matériel pédagogique de qualité et n'hésite pas à engager ses propres ressources pour financer divers petits travaux d'entretien.

Vingt-six ans après leur mise en service, les petites réparations ne suffisent plus et les courts se désagrègent jour après jour. Les plateformes des deux courts sont fissurées et déformées et ne permettent plus la pratique du tennis en toute sécurité. Le conseil municipal a donc décidé de procéder à la réfection totale des deux courts de tennis. Ces travaux ont été réalisés dans le courant du mois de juin, pour un montant de 42 725 € TTC et donnent entière satisfaction au club de tennis.

Place des 4 saisons

Le dernier chantier important sera l'aménagement de la place des 4 saisons. Les travaux ont débuté fin septembre pour se terminer fin décembre en prévision de l'ouverture de l'EHPAD, programmée en mars - avril 2014.

Une porte ouverte sur le passé

Avec l'aide de Monsieur Jean-Paul Mosca, entrepreneur de maçonnerie de Novalaise et de Monsieur Louis Richard, ancien conseiller municipal, nous avons décidé de mettre en œuvre une fenêtre provenant d'une propriété située sur le commue au lieu-dit les Giffards. Cette propriété a appartenu à Monsieur Aynard Carron de Novalaise, contrôleur général des finances du Duché de Savoie. Cette propriété a brûlé par accident le 23 mai 1635. Nous sommes très heureux d'avoir mis en valeur cette fenêtre du XVIIe siècle à l'entrée de Novalaise afin que la population et les touristes puissent profiter de ce patrimoine historique.

Rénovation des bâtiments de l'OPAC, secteur Pré Rampeau

La commune de Novalaise a accepté de participer au financement de la réhabilitation des quatre bâtiments de Pré Rampeau dans le cadre d'une convention avec l'OPAC de la Savoie, à hauteur de 100 000 €.

Ces travaux consisteront à :

- la dépose complète des menuiseries extérieures bois et persiennes et remplacement par des menuiseries PVC à vitrage isolant haute performance, équipées de volants roulants,
- la création d'une isolation extérieure des façades et travaux de ravalement,
- l'amélioration de l'isolation en comble de toiture,
- l'amélioration de l'isolation en sous-face de la première dalle,
- la création d'une installation de VMC hygroréglable,
- le remplacement des portes d'entrées des montées d'escalier,
- le remplacement des radiateurs électriques.

Ces travaux s'inscrivent dans une action sociale majeure et dans une démarche environnementale d'économie d'énergie. Ils devraient débuter fin 2013, début 2014.

Projet d'aménagement d'un parking et aire de jeux à la Fatta

Dans sa séance du 5 septembre 2013, le conseil municipal a décidé la création d'un parking de 38 places et d'une aire de jeux à la Fatta (ancienne propriété de M. Rossillière). Pour ne pas encombrer davantage la sortie sur le chemin de la Fatta, nous avons prévu, en accord avec les services de l'Équipement, l'entrée et la sortie sur la RD 921 (route de Yenne).
Ces travaux sont programmés pour une exécution dans le courant du second semestre 2014.

Denis Guillermard

Entreprise PACCARD
Novalaise (Savoie)
Timbre de quittance payé par état
Autorisation du 1 juillet 1942
(ALLER)
Le.....19
Novalaise
Nances
St-Alban-de-Montbel
Lépin
La Bridoire
Domessin
Pont-de-Beauvsin
Les Abrets
Saint-André-le-Gaz
St-Didier-de-la-Tour
La Tour-du-Pin
Cessieu
Ruy
Bourgoin
La Verpillière
St-Laurent-de-Mûre
LYON

Entreprise PACCARD
Novalaise (Savoie)
Timbre de quittance payé par état
Autorisation du 1er Juillet 1942
(ALLER)
Le.....19
Novalaise
Nances
St-Alban-de-Montbel
Lépin
La Bridoire
Domessin
Pont-de-Beauvsin
Les Abrets
Saint-André-le-Gaz
St-Didier-de-la-Tour
La Tour-du-Pin
Cessieu
Ruy
Bourgoin
La Verpillière
St-Laurent-de-Mûre
LYON

L'entreprise **des cars Paccard**

André Paccard, fils d'André et de Joséphine Bellemin est né le 25 septembre 1910 à La Folatière près de Pont-de-Beauvoisin. Fils de cultivateur, il se marie le 29 mars 1934 avec Marie-Louise Perraudier. Avant 1938, la famille réside à Saint Clair-de-la-Tour.

Le 8 septembre 1938, André Paccard, achète un fonds de commerce de transports automobiles et autocars pour voyageurs messageries et marchandises diverses exploité par Georges Thomas, entrepreneur de transports à Novalaise. M. Thomas exploite la ligne Lyon-Novalaise et retour. Ce fonds de commerce comprend le droit d'exploiter la dite ligne telle qu'elle est comprise dans le plan d'entente entre les chemins de fer et les transporteurs routiers de voyageurs, pour la coordination des transports de voyageurs par rail et par route dans les départements de la Savoie et de l'Isère. Dans les conditions particulières est mentionné dans l'itinéraire Novalaise-Lyon une navette journalière et une navette supplémentaire les samedis, dimanches et fêtes. L'acte est signé chez Me Pic et Grollier, notaires à La Tour-du-Pin.

Ce fonds de commerce a été acquis par M. Thomas le 28 mars 1935 d'Anthelme Neyret-Gigot décédé à Novalaise le 3 septembre 1933 pour la somme de quarante mille francs soit neuf mille francs aux éléments incorporels et trente et un mille francs au matériel. M. Thomas a été déclaré en faillite par jugement du tribunal de commerce de Chambéry en date du 24 novembre 1936

En mars 1941, André Paccard exploite la ligne Pont-de-Beauvoisin – Chambéry. En août 1941 il exploite la ligne Novalaise-Pont-de-Beauvoisin (gare par Lépin et Domessin). En août 1942 il prend en charge le service autocar de Yenne à Lépin-le-lac cédé par M. Franchiolo. En septembre 1942, il exploite la ligne Saint-Genix-sur-Guiers-Chambéry par Saint-Béron, les gorges de Chailles, Saint-Jean-de-Couz et Cognin.

Le 28 septembre 1942 André Paccard achète à Adolphe Lucain de Novalaise un terrain de pré-marais de 616 m2 au lieu-dit « Pré Rampeau » parcelle partie du numéro 1017. L'acte d'achat est passé chez Me Jean Montanier à Saint-Genix-sur-Guiers. M. Lucain avait acquis ce terrain de la société Tapis Nova le 4 novembre 1937, acte passé chez Me Pasquier notaire à Saint-Genix-sur-Guiers.

En 1951, la ligne Novalaise-Lyon continue d'être exploitée par la nationale 6 avec 15 arrêts intermédiaires. Cette ligne a beaucoup de succès : un service part tous les jours de Novalaise à 6 h 30 pour arriver à Lyon à 8 h 30. Il repart de Lyon à 18 heures pour arriver à Novalaise à 20 h. Les samedis et dimanches il y a un service supplémentaire l'après-midi.

L'entreprise Paccard organise aussi des excursions particulières pour les écoles et les groupes. Son développement vers 1955 lui permet d'exploiter cinq cars qui sont conduits par le père André, le fils René et par différents chauffeurs employés. Parmi ces chauffeurs citons Clément Gerra de Lyon, Edouard Tardy de Saint-Pierre d'Alvey et André Massot de Novalaise.

Les différentes marques de cars utilisés au cours des années sont : Berliet, Saurer et Isobloc vers 1956.

Le développement du parc automobile des particuliers a eu raison de cette entreprise carriste qui a obtenu son succès par la qualité de son service auprès des différents usagers. En 1962, l'entreprise vend sa ligne de cars Novalaise-Lyon aux cars Lafont qui la revendront plus tard aux cars Dubois.

Gérard Bellemin

La réhabilitation du bâtiment se poursuit

Nous avions commencé ces travaux par la réfection du toit, l'installation de la bibliothèque dans les nouveaux locaux du rez de chaussée, côté cour pour entreprendre en 2013 les travaux dans les futures salles destinées à l'enseignement de la musique.

Ces salles sont situées sur la gauche du bâtiment côté route du lac et représente une surface totale de plus de 200 m². Nous avons fait réaliser une salle particulièrement isolée tant au niveau sonore que thermique pour permettre l'apprentissage de la musique sans déranger l'environnement. Les fenêtres ont été changées, des volets installés, des rideaux adaptés pour calfeutrer totalement l'espace.

Deux autres pièces ont été équipées et un studio d'enregistrement a été créé.

Les sanitaires ont également fait peau neuve avec la création d'un espace handicapé.

L'ensemble de l'immeuble est équipé de radiateurs électriques performants et que nous pourrons régler sur les heures d'utilisation pour éviter les gaspillages...

Ces locaux seront mis à disposition de l'Association C.E.S.A.M. chargée de l'apprentissage de la musique sur Novalaise.

Une deuxième tranche de travaux est engagée sur la partie droite de l'immeuble. Une grande salle d'environ 80 m² sera équipée pour recevoir des petites conférences, assemblées générales ou réunions de travail. La dernière salle du rez-de-chaussée est également en rénovation et permettra de répondre aux demandes de nos associations, nombreuses sur Novalaise.

Ces lieux seront disponibles en début d'année et nous pourrons entamer alors la dernière tranche des travaux par la remise en état du 1er étage. Le bâtiment aura ainsi retrouver une utilisation fonctionnelle et agréable pour tous les utilisateurs qui nous n'en doutons pas en prendront grand soin.

Françoise Beaujean

Dernière ligne droite **avant l'ouverture**

La Maison du Lac d'Aiguebelette ouvrira ses portes dans les prochaines semaines. Les élus de la CCLA ont créé ce nouvel équipement avec l'objectif qu'il devienne un outil central du développement touristique du territoire et contribue à positionner le Lac d'Aiguebelette comme une véritable destination Eco-Touristique.

Redynamiser l'économie touristique locale

Le tourisme est aujourd'hui le principal secteur économique capable de favoriser la création d'emplois dont le bassin de vie du lac d'Aiguebelette a grandement besoin. La Maison du lac offrira un site de visite complet qui servira de « locomotive » pour conquérir de nouvelles clientèles et élargir la période de fréquentation.

Développer une démarche de sensibilisation du grand public et des scolaires à la protection du site et aux enjeux environnementaux

La Maison du Lac c'est également la maison de tous les habitants de la CCLA, où chacun aura plaisir à venir en famille ou avec des amis. Une Maison qui va vivre tout au long de l'année et qui vous proposera un programme d'animations varié. Un lieu qui permettra d'organiser des rencontres, des temps d'échange, des manifestations à l'initiative des acteurs locaux.

Sur une surface de 953 m² le bâtiment accueille différents espaces et services.

- Un espace scénographique de type parcours spectacle dédié à la découverte du lac, de son bassin versant et plus généralement du patrimoine local. Cet espace privilégie une présentation spectaculaire du site, de ses singularités, de ses enjeux humains et environnementaux.
- L'office de tourisme.
- Les bureaux de la communauté de communes.
- Un espace d'expositions temporaires et une salle de réunion.
- Un espace boutique qui proposera les produits et créations de nos artisans locaux valorisant ainsi les savoir-faire savoyards.
- Un salon de thé qui participe à la convivialité du site.

Une attention particulière portée à l'intégration paysagère

Construit majoritairement en ossature et bardage bois, le choix des matériaux et l'aspect contemporain du bâtiment en lien avec l'architecture locale participent à l'intégration paysagère du projet. D'un point de vue technique, l'orientation et les ouvertures vitrées au Sud, le chauffage géothermie, l'installation d'une ventilation double flux et le renforcement de l'isolation, permettent de dépasser les exigences du label « Bâtiment basse consommation » et de tendre vers un bâtiment de type passif.

Informations : CCLA - Tél. : 04 79 28 78 64
contact@maisondulac-aiguebelette.com

Laure Valette, chargée de mission éco-tourisme CCLA

Une nouvelle signalétique pour faciliter l'intervention des secours

Depuis plusieurs années, les services de secours avaient attiré l'attention de la municipalité sur le manque de précision des adresses des habitants de Novalaise.

En 2009 la commune a mis en route le chantier consistant à attribuer une adresse précise à chacun, en dénommant l'ensemble des voies de la commune, y compris les voies privées, et en attribuant des numéros à tous les bâtiments occupés.

Ce chantier a été achevé en 2011.

Des plans « papier » de la commune ont été édités et distribués à tous les habitants.

Deux panneaux présentant le plan de la commune en grand format, ont été mis en place dans le centre bourg et au bord du lac.

Le travail de mise à jour est à présent confié au personnel communal : les numéros des nouvelles constructions sont pris par le service d'urbanisme dès que l'avancement des travaux permet de métrer l'entrée du terrain. Une fois par an, au printemps, les nouvelles adresses de l'année écoulée sont communiquées aux services publics concernés, et les plaques émaillées font l'objet d'une commande groupée.

Les nouvelles voies publiques ou privées sont créées de la même façon au fur et à mesure du développement de la commune.

Catherine Laude

Dites-le **avec des fleurs**

En 2012, notre commune a été classée 3e au concours des villes, villages et maisons fleuris, catégorie commune et plaine de 1 500 à 3 999 habitants ! Cette année, l'ensemble du fleurissement a été modifié afin d'utiliser de nouvelles plantes plus tendances.

La chapelle de la Salette a été aménagée afin de la rendre plus accessible (escalier et rampe), un banc a été mis en place sur le côté et un massif fleuri a été conçu.

Claudine Tavel

Les hirondelles sont protégées et la destruction des nids est totalement interdite et passible d'une amende de 9 000 € par nid détruit.

Les hirondelles
de Novalaise

Cet été, la commune de Novalaise a participé au concours *Villes et villages à hirondelles* organisé par la LPO Savoie avec le soutien de la fondation EDF.

Dans le même esprit que les *villages fleuris*, les communes bien pourvues en hirondelles et engageant des actions en vue de leur protection sont récompensées. En effet, ces oiseaux sont en danger, par destruction progressive de leur habitat et en raison des abus de pesticides qui détruisent les insectes dont ils se nourissent.

En 20 ans, la population d'hirondelles de fenêtre a chuté de 40 %, ce qui signifie qu'à ce rythme, notre village pourrait bien être un jour totalement déserté...

Pour cette première édition, ce concours a accueilli la participation de cinq communes (Chambéry, Albertville, La Motte-Servolex, La Motte-en-Bauges et Novalaise). Nous avons été classé cinquièmes *ex-aequo* avec Chambéry, ce qui est logique car pour cette première, nous n'avons pu faire qu'un recensement de nos populations d'oiseaux, mais n'avons encore engagé aucune démarche de protection.

La commune accueille une cinquantaine de nids d'hirondelles de fenêtres dispersés sous les avant-toits des bâtiments, surtout dans le bourg, autant d'hirondelles rustiques (anciennement appellées hirondelles de cheminées), cette fois plutôt dans les étables et anciennes granges, sans oublier une colonie d'une cinquantaine de martinets dans le clocher.

Ces chiffres correspondent à une population assez faible. Les "anciens" que nous avons rencontrés, témoignent d'ailleurs qu'il y en a beaucoup moins que dans leur enfance.

Ces oiseaux sont protégés et la destruction des nids est totalement interdite et passible d'une amende de 9 000 € par nid détruit. En cas de travaux de toiture ou de façade, entraînant la destruction inévitable de nids, il faut déposer une demande de dérogation préalable auprès de la DDT, à l'aide du formulaire administratif CERFA 13 614*01.

Une fois l'autorisation délivrée, la destruction doit avoir lieu hors de la période comprise entre le 1er mars et le 1er octobre. Les hirondelles mâles refont tous les ans leur nid au même endroit : s'il a été démoli d'un coup de balai ou d'un coup de vent, elles le referont à l'identique, mais ce temps perdu les empêchera d'élever une nichée, ce qui contribuera à leur extinction. En principe, un couple élève deux nichées par été, exceptionnellement trois si les conditions sont favorables.

Ces oiseaux emblématiques du printemps sont, en général, appréciés de tous, si ce n'est quand ils décident d'installer leur nid à l'aplomb d'une fenêtre ou d'une porte d'entrée, avec des chutes de fientes mal placées...

Plusieurs solutions :

- ne rien faire si ce n'est nettoyer avec patience, pour le plaisir d'avoir ces oiseaux près de soi,
- supprimer l'angle de toiture là où on ne veut pas de nid, avec un matériau fixé à 45°,
- ou encore, poser une planchette à environ 30 - 40 cm minimum sous le nid, pour recueillir les déjections.

Nous espérons revoir encore longtemps ces messagères des beaux jours dans notre commune et nous comptons sur vous pour y contribuer !

Catherine Laude

La "belle époque"
s'affiche dans nos rues...

Le projet de parcours patrimonial qui va voir le jour cet automne, est né de l'idée d'un jeune homme de la commune, passionné par la vie locale et grand collectionneur de cartes postales anciennes : Baptiste Julien.

Des agrandissements de photos et cartes postales anciennes de Novalaise, incluses dans des panneaux de résine insensibles à la pluie, format 30 x 42 cm vont être fixés sur les façades dans le centre du village.

Une première série de 24 panneaux est en cours de fabrication. Les vues sont tirées de cartes postales anciennes, mais aussi de photos de collections privées qui nous ont été prêtées et dont nous remercions encore chaleureusement les propriétaires. Ces photos ont été numérisées en très haute définition et retouchées une par une pour effacer les défauts et signes d'usure par le photographe Alp'photo de Pont-de-Beauvoisin. Les panneaux sont réalisés et mis en place par Pic Bois.

Dans un second temps, deux panneaux plus grand (format 80 x 50 cm), l'un présentant un ensemble de vues de l'église et des hommes qui ont partagé son histoire, l'autre présentant des cartes postales des Villas Doria seront installés respectivement sur la façade de l'église et à l'emplacement des Villas Doria sur la route du col de l'Épine.

L'ensemble pourra être vu comme un "parcours patrimonial" à destination de tous, enfants comme adultes Novalaisans et touristes, pour le plaisir de découvrir ce qu'était notre village au début du XXe siècle, ou même, pour certains, de retrouver des clichés de leurs parents et grands-parents, parfois en culottes courtes ou jupes longues dans leur cadre de vie.
Ces photos et bien d'autres seront également insérées sur le site internet de la commune et peut-être assorties de commentaires explicatifs, eux-mêmes tirés des différents ouvrages historiques rédigés sur la commune ou plus simplement de souvenirs qu'il faudra nous faire parvenir.

Catherine Laude

Quand les **"mob" hurlent**

En ville, ou même à la campagne, il suffit parfois d'avoir les fenêtres ouvertes pendant une belle journée d'été pour faire rentrer les symphonies aiguës des cyclomoteurs chez soi.

Ces bruits situés quelque part entre le feulement des Harley et le cri désespéré d'une tondeuse à gazon peuvent dépasser largement les 100 décibels.

Autant le dire tout de suite, ces nuisances sonores extrêmes ne sont pas du goût des riverains. D'autant que les jeunes profitent de l'été pour se retrouver en bande et multiplier les sorties en deux roues.

Car les conséquences de ces bruits extrêmes sur la santé peuvent être sérieuse voir graves. Un site spécialisé (nuisances-sonores.info) les répertorie sur la toile.

Les effets sont classés dans quatre rubriques distinctes

1. Les effets auditifs
Certains sont temporaires comme les fatigues auditives et d'autres irréversibles comme les pertes auditives partielles ou totales. Une exposition à un niveau sonore élevé peut provoquer des acouphènes temporaires ou permanents

2. Les effets non-auditifs
Le bruit peut également agir sur le système inconscient de l'organisme comme le rythme cardiaque, la respiration ou la digestion.

3. Les effets sur la santé mentale
Les réactions au bruit de l'ensemble de l'organisme provoquent une fatigue accrue qui peut accroître les phénomènes de stress et de dépression, surtout pour des personnes déjà fragiles.

4. Les effets sur le sommeil
Pendant le sommeil, le système auditif continue à analyser les sons même si c'est de manière inconsciente.
Ainsi, les bruits inattendus et/ou agressifs peuvent, au mieux modifier la structure du sommeil et donc sa qualité, au pire, provoquer un réveil brusque extrêmement désagréable.

Pour les spécialistes de la mécanique les causes de ces nuisances sonores sont évidentes. Elles sont presque toujours le résultat d'un manque d'entretien. D'autre raisons plus humaines peuvent être mise en avant. Si les jeunes enlèvent les chicanes anti-bruit prévue dans le pot, c'est presque toujours pour la frime !

La moto ou mobylette acquiert un peu plus de puissance et surtout on se fait remarquer. Mais attention l'article 318-3 du code de la route est clair à ce sujet : « *les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains. Le moteur doit être muni d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement. Tout opération tendant à supprimer ou a réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux est interdite.* »

En cas d'infraction la contravention s'élève à 135 euros. Le motocycliste en infraction doit également présenter sa machine remise aux normes, en gendarmerie dans les deux jours suivant la contravention.

Quoiqu'il en soit Les nuisances sonores sont la principale cause de litiges entre voisins. Plus d'un Français sur deux se déclare gêné par le bruit quand il est chez lui.

Il est clair que Le bruit est un obstacle au vivre ensemble, mais s'attaquer à cette nuisance n'est pas chose aisée.

La concertation, par exemple n'épuiserait pas la contestation mais aurait même plutôt tendance à la générer voire à l'alimenter.

Les actions de sensibilisation et d'éducation auprès des scolaires notamment seraient les plus efficaces. Des notions simples pourraient être données aux enfants sur les caractéristiques d'un son, la mesure du bruit, les effets du bruit sur la santé, pour les amener ensuite à adopter un comportement respectueux des autres à l'école, à la maison, à l'extérieur.

Gilles Gros

La carrière de Marcieux fait reparler d'elle

Le préfecture de la Savoie a transmis à la commune de Novalaise et à d'autres communes situées dans un périmètre de trois kilomètres, un dossier relatif à la demande présentée par la société Gavend TP. Celle-ci sollicite le renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière de Marcieux. Ce dossier a été soumis à enquête publique du 12 avril au 17 mai 2013, celui-ci relevant des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier concerne :

- le renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière de Marcieux, pour un volume de 350 000 m³ sur 15 ans,
- la création d'un centre d'enfouissement de classe III, matériaux inertes, de 20 à 25 000 m³ par an,
- la création d'une centrale à béton d'une capacité de 10 000 m³ par an.

Le conseil municipal, dans sa séance du 22 mai 2013 avait émis un avis défavorable pour plusieurs raisons.

1. La sécurité des usagers, notamment dans la traversée du bourg de Novalaise : la voierie ne fait que 5.5 m de large et les trottoirs sont souvent extrêment réduits (moins de 1 m de largeur), il est donc impossible pour les piétons de se croiser sans descendre sur la chaussée.

2. L'augmentation du trafic réelle engendrée par les différentes activités et rapportée au trafic poids-lourds existant. Les chiffres de trafic tous véhicules sont de plus de 600 véhicules par jour (axe Yenne / Novalaise) dont 25 à 30 % de poids-lourds (données du Conseil général - année 2011). L'exploitation de la carrière, le transport du béton prêt à l'emploi et l'acheminement préalable du ciment, les déchets inertes, entraîneront un nombre de camions de transport aller et retour bien supérieur aux 4.5 % notés dans le dossier d'enquête.

3. La capacité de la RD 921 à supporter un trafic supplémentaire non négligeable : en effet, la structure de la chaussée n'est pas dimensionnée pour recevoir des poids-lourds dont le poids total en charge est de plus de 40 tonnes. Le sous-sol de mauvaise qualité n'a pas de portance, compte-tenu de la géologie du terrain.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 15 juin 2013 avec un avis favorable sur le projet. La commune de Novalaise s'en est étonnée et a adressé un courrier au préfet de la Savoie avant que ce dernier ne prenne son arrêté. La commune constate avec quelle légèreté ce dossier important a été étudié et traité.

En effet, le commissaire enquêteur juge négligeable et non-préjudiciable l'augmentation prévisible du trafic poids-lourds dans la traversée du bourg de Novalaise, commune qui sera la plus impactée par cette augmentation de trafic.

À ce jour, trois camions de 44 tonnes font six rotations quotidiennes entre la carrière de Marcieux et le bassin chambérien, c'est-à-dire 36 traversées de Novalaise en plus du trafic quotidien déjà soutenu (100 à 150 poids-lourds). Avec l'octroi du renouvellement et de l'extension de la carrière, ce trafic va s'intensifier et aura des conséquences sur la sécurité des usagers dans la traversée du bourg.
Par ailleurs, dans ses recommandations, le commissaire enquêteur précise que "*la circulation sur la voie publique étant un point critique, l'exploitant devra être attentif aux remarques et prendre toutes dispositions utiles pour que les conducteurs des poids-lourds mesurent toutes leurs responsabilités*". Cette recommandation hâtive et légère semble relever de la pure utopie.

La commune de Novalaise est tout à fait d'accord pour une exploitation de la carrière, mais d'une façon raisonnée pour les besoins du territoire local de l'Avant-Pays savoyard, sachant que l'entreprise Richard exploitait auparavant 8 000 m³ pour le marché local.

Il y a qualques années, l'éventualité de créer un centre d'enfouissement de classe II sur ce même site de la carrière de Marcieux avait fortement soulevé l'émoi de la population qui s'était constituée en association de défense pour lutter notamment contre l'augmentation du trafic poids-lourds dans Novalaise. Concernant le trafic, il semblerait qu'aujourd'hui, nous sommes dans le même cas de figure et que cette mobilisation n'ait pas servi de leçon.

Denis Guillermard

un personnel qualifié aux compétences multiples

L'association ADMR de Novalaise domiciliée 152 route du Lac dans des locaux mis à notre disposition par la commune de Novalaise, étend son action sur tout le territoire de la communauté de communes du lac d'Aiguebelette (dix communes) pour répondre aux besoins des personnes en difficulté

L'ADMR c'est neuf bénévoles, 22 aides à domicile ou auxiliaires de vie, une assistante technique pour, en 2012, aider 173 bénéficiaires.

Rappelons qu'en 2012 notre personnel a effectué 22 105 heures d'intervention et parcouru 112 240 Km.

Nous profitons de cette opportunité pour insister sur le fait que nous employons du personnel qualifié qui chaque année suit des formations telles que : manutention, ergonomie, agressivité, Alzheimer, pathologies de l'adulte handicapé… Il faut absolument oublier le terme "aide-ménagère" qui n'est plus adapté au travail réalisé dans le cadre de leur fonction à l'ADMR. Nous parlons bien d'aide à domicile et d'auxiliaire de vie.

Trois niveaux de compétences pour répondre aux besoins de nos bénéficiaires

1. Accompagnement et aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne achats alimentaires, élaboration des menus, entretien courant du linge et du logement, nettoyage des surfaces et matériels…
2. Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle. Participe au développement et/ou au rétablissement et/ou au maintien de l'équilibre psychologique, stimule les relations sociales, accompagne dans les activités de loisirs et de la vie sociale, aide à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives.
3. Accompagnement et aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne : Stimule les facultés intellectuelles sensorielles et motrices par les activités de la vie quotidienne, aide aux déplacements, aide à l'habillage et au déshabillage, aide seule à la toilette, aide une personne dépendante la toilette en complément de l'infirmier ou de l'aide soignant...

Nous avons toujours besoin du concours des collectivités pour "boucler" notre budget. En effet, le Conseil général assure les coûts dans le cadre des activités ADPA, mais les autres organismes financeurs (caisses de retraite, mutuelle, Adomi…) ne financent pas la totalité des coûts des heures travaillées et nous devons avoir recours aux municipalités qui nous soutiennent pour équilibrer nos comptes sous forme de subventions.

Nous espérons pouvoir réaliser longtemps ce travail auprès des populations en difficulté et qui permet à nombre de bénéficiaires de rester à leur domicile en sécurité.

Françoise Beaujean

Les associations : **du souffle pour un territoire**

Environ 65 000 nouvelles associations naissent chaque année en France, contre une trentaine de milliers dans les années 1970. Le niveau de création est relativement stable depuis 15 ans, avec des fluctuations, comme le montre une étude publiée par le réseau "Recherches et solidarités" (les associations emploient environ 1,8 million de personnes. Ce chiffre représenterait entre un et 1,3 million d'équivalents temps plein, soit 10 % du total des emplois. Au total, on compterait 11 millions de bénévoles, mais là aussi avec des niveaux d'engagement très divers).

Selon l'Insee, un tiers des Français de plus de 16 ans serait adhérent d'au moins une association même si, pour partie, l'adhésion n'est qu'une formalité pour avoir accès à une activité sportive ou de loisir, et n'implique aucun engagement particulier.

Sans le surestimer, le phénomène associatif est essentiel pour comprendre la société française. Une partie importante des pratiques culturelles, de loisirs et sportives sont encadrées par des bénévoles qui animent le lien social. Les associations contribuent largement à la lutte contre la misère : chaque année, les Restos du cœur servent 100 millions de repas et le Secours populaire aide 500 000 personnes à se vêtir. Avec plus de 350 associations certifiées, l'ADMR est le premier réseau de proximité participant aux services aux personnes à domicile.

Et que dire de l'AEL, petite association locale née en 1991, sur notre territoire et qui grâce à son dynamisme et sa compétence, recevait son agrément de centre social en 2006.

Ouvert à tous dans des locaux neufs financés par l'intercommunalité, l'AEL offre accueil, animation, activités et services à finalité sociale, en cultivant avec succès son indépendance dans l'action.

S'inspirant des valeurs de dignité, solidarité et démocratie, ce centre est un lieu d'initiatives, d'échanges et de rencontres. De l'accueil en centre de loisirs aux cours de sports, en passant par des ateliers créatifs et des événements culturels, les activités proposées au sein de notre centre social sont très variées et accessibles à tous.

La commune de Novalaise qui compte sur son territoire plus de 46 associations a bien pris la mesure de l'enjeu capital qui est, de posséder un tissu associatif en pleine santé.

Sa politique a donc été pendant six années de mandat, de soutenir au maximum de ses possibilités les associations de sa commune.

Gilles Gros

En bref

Cimetière : tarifs des concessions

La procédure de reprises des concessions abandonnées va s'achever début 2014, déjà de nombreuses concessions peuvent être cédées. À présent il est donc proposé uniquement des emplacements vacants dans l'ancien cimetière. Il a été constaté que les robinets d'eau restent souvent ouverts, merci de veiller à bien refermer ceux-ci.

Tarifs :

concession durée 50 ans
- simple 250 €
- double 500 €

concession columbarium
- durée 15 ans :300 €
- durée 30 ans : 550 €

Claudine Tavel

Favoriser **l'économie locale**

Deux actions simples et efficaces ont été portées par la commune pour favoriser l'économie touristique et le commerce.

À côté du plan général de Novalaise, un panneau illustré présentant la liste des commerces et services et leurs adresses a été mis en place en 2012. L'illustration couleur qui attire l'attention de loin, a été réalisée par un jeune graphiste professionnel. Ces deux panneaux et surtout celui situé à l'entrée de la plage de Pré Argent visent clairement à informer les touristes de la richesse de l'offre commerciale de notre village. Ce panneau sera régulièrement remis à jour, tous les deux ou trois ans, pour tenir compte des évolutions du tissu commercial.

La commune a également été à l'initiative de la création, en 2011, d'un *Point infos tourisme*, dans le village. Partenariat entre l'office du tourisme du lac d'Aiguebelette et un commerçant volontaire, il s'agit d'un petit espace d'information comportant, sur un présentoir, une base de documentation touristique régulièrement complétée et mise à jour par l'office du tourisme. Le commerçant met à disposition un espace d'accueil, alerte l'office du tourisme quand les documents viennent à manquer et renseigne autant que possible les touristes qui ont des questions.

Ce *Point infos tourisme* a été initialement mis en place dans le bar - restaurant l'Étape, puis, à la fermeture de celui-ci, a été accueilli de façon transitoire par la Boulangerie Poulet, avant d'être à présent installé dans le "coin café" de l'épicerie du Coin, place du Bourniau. La commune a financé la réalisation par Jean-Pierre Joannon, menuisier-ébéniste, du meuble présentoir et de l'enseigne extérieure.

Nous rappelons le réaménagement du marché qui a été recentré sur une zone piétonne englobant la rue des Écoles et la route du col de l'Épine. Il a permis de délester et de sécuriser la route du Lac en limitant les emplacements forains aux zones présentant une largeur de passage suffisante. En effet, les services de secours avait saisi la municipalité du risque important d'accident lié au trafic véhicules de plus en plus important sur la RD 921, alors que les piétons étaient obligés de descendre sur la chaussée les jours d'affluence pour circuler devant les étals des marchands. Ce réaménagement du marché a à présent trouvé son équilibre et satisfait tant les marchands forains que les chalands. En saison estivale, les extensions du marché qui s'allongeaient loin sur la route du Lac et la route de La Crusille, ont ainsi été recentrées dans le cœur du village. Le prochain aménagement de la placette de l'EHPAD (future place des Quatre-Saisons) permettra encore de rassembler les derniers marchands forains qui s'installent actuellement, les dimanches d'affluence de juillet/août, en haut de la route du col de l'Épine et jusque vers l'école primaire. Ainsi tout le marché sera plus compact et formera une boucle piétonne agréable qui renforcera encore l'attractivité de ce marché, qui compte parmi les plus importants du département de la Savoie. L'an dernier, un pic de 114 marchands forains a été atteint pendant l'été. La fréquentation du marché en fait un moteur économique majeur pour le commerce de notre village.

Catherine Laude

Quand **Novalaise s'anime**

Le cinéma à Novalaise c'est...

Une séance jeune public par mois le dimanche après-midi et une séance adulte un dimanche sur deux. Les séances ont lieu dans la salle polyvalente de Novalaise mise gracieusement à disposition par la mairie. Elles sont organisées par le centre social et culturel : AEL. Les films sont projetés par Cinébus. Depuis début 2013, le passage aux projections numériques a permis d'améliorer la qualité de l'image et du son.

Le comité des fêtes de Novalaise c'est...

- déjà trois ans d'existence,
- 16 membres actifs et dynamiques,
- deux thés dansants par an (mars et octobre)
- plusieurs concerts : rock, Chabert and Co, Gospel...
- Sans oublier les animations (jazz, musiques diverses, spectacles de rue...) sur les marchés chaque dimanche matin durant tout l'été.

À NE PAS MANQUER !

En exclusivité dans notre région,
le samedi 30 novembre 2013
à la salle polyvalente,
l'humoriste savoyard Jean-Michel MATTEI
qui s'est produit à l'Olympia cette année.

Lysiane Perrier

La micro-crèche
accueille vos enfants

La micro-crèche de la CCLA installée sur le territoire de la commune a ouvert ses portes le 3 septembre 2012. Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30 elle peut accueillir dix enfants.

Encadrée par une éducatrice de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et deux agents sociaux, la micro-crèche accueille 35 enfants de 30 familles.

Le fonctionnement se définit avec deux types d'accueil :

- occasionnel : les parents peuvent laisser leur enfant sur une demi-journée ou une journée,
- régulier : les parents signent un contrat avec la structure en réservant des jours définis dans la semaine.

L'année 2012-2013 fut rythmée par des temps forts avec l'arrivée du père noël le 14 décembre 2012 et un goûter collectif.

Des échanges ont été organisés avec les deux écoles de Novalaise ainsi qu'une visite du marché de noël sur Chambéry avec la découverte du train.

Un travail de partenariat avec l'AEL sur des soirées thématiques, une visite de la caserne des pompiers, des projets sur l'année comme l'échange avec la bibliothèque de Novalaise tous les 15 jours et la visite du marché tous les 15 jours, voici un aperçu du sympathique programme mis en place en 2012/2013.

Pour inscrire vos enfants : contactez-nous au 04 79 72 22 93 ou 06 12 29 77 38 ou téléchargez le dossier d'inscription sur le site de la CCLA.

Stéphanie Rocher, directrice

Claire Amoruso

Sandrine Tillier

Carine Veuillet

Stéphanie Rocher

Mélanie Huber

Carnet 2012

Naissances

BAILHACHE Léna	16 juillet
BONNET Mathias	13 novembre
BOREL-GARIN Joshua	28 novembre
CHARTIER Jules	23 août
CORTES Hugo	21 juin
CORTES Matthis	21 juin
DUSSAUGE Enzo	5 octobre
GALLERANI CAMARA Kenzo	9 septembre
GALLERANI VIVES Mia	29 mars
GAREL Lison	10 novembre
GILET Maïwenn	16 octobre
GROS Léa	22 mars
LOVET-DURBET Marcel	22 septembre
MARCONNET Inès	5 novembre
MARTIN Louane	3 août
METRAS Esther	12 décembre
MICONNET Imane	10 mars
ROCHE Alicia	27 novembre
SILVA Jade	25 novembre
VANDEMEULEBROUCK Marion	11 avril

Mariages

PACCARD Laurence et BIZEL-BIZELLOT Patrick	22 septembre
DALLA PALMA Amandine et GALLO William	14 avril

Décès

BELLEMIN Emile	17 mai
BILLAZ Laurence	14 février
CHAMOUSSET René	13 mars
CURTET Denis	12 avril
DAMIAN-PICOLLET Robert	22 mars
DESCHAMPS Marie-Joseph	3 juillet
DUFOUR Pierre	10 avril
GARDET Odette	28 septembre
LECOQ Jeannine	9 juin
MALAISÉ Robert	5 avril
MOIROUD Jean-Claude	23 février
RAVACHOL Marcel	19 novembre
RUBAUD Marie-Thérèse	29 décembre

Informations pratiques

Mairie - www.novalaise.fr
Bâtiment les Marronniers - 139 route du Lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 28 70 38 - Fax : 04 79 28 71 01 - novalaise@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h
Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Bibliothèque
Horaires d'ouverture :
Mercredi de 9 h 30 à 12 h
Jeudi de 16 h à 19 h (uniquement en période scolaire)
Samedi de 10 h à 12 h

Communauté de communes du lac d'Aiguebelette (CCLA)
463 route du Lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 28 78 64 - ccla@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Déchetterie
Du 1er octobre au 31 mai
Lundi et mercredi de 13 h 30 à 18 h
Samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Du 1er juin au 30 septembre
Lundi de 13 h 30 à 18 h
Mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

SIVU des écoles
Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances et Novalaise
Bâtiment les Marronniers - Route du Lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 28 98 40 - sivu.ecoles.novalaise@orange.fr
Horaires d'ouverture :
Mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi de 16 h à 18 h

Office du tourisme du lac d'Aiguebelette
Tél. : 04 79 36 00 02

École maternelle : 04 79 28 72 67
École élémentaire : 04 79 28 74 80
École Notre Dame : 04 79 28 76 62
Collège : 04 79 28 70 42

Notaires associés : 04 76 31 53 30
Géomètre conseil : se renseigner en mairie
Architecte conseil : se renseigner en mairie

Assistante sociale : 04 76 31 53 30
ADMR : 04 79 28 78 82

Gendarmerie : 17
Service médical d'urgence : 15
Pompiers : 18 ou 112

Médecins :
Dr Aymoz : 04 79 28 79 85
Dr Klopfenstein : 04 79 28 72 80

Kinésithérapeute - M. Claire : 04 79 28 77 78

Dentiste - M. Quay : 04 79 28 73 70

Osthéopathe : M. Barnave : 04 79 33 51 42

Pédicure - Podologue
Mme Pomel : 04 79 28 96 83

Infirmières : 04 79 28 72 71

Pharmaciens - M. & Mme Bailly : 04 79 28 70 26

Vétérinaire - Dr Ledall : 04 79 28 76 50

Directeur de la publication : D. Guillermard - Rédaction : conseil municipal - Mise en page : TDS&Co (04 79 44 96 35) - Crédits photos : Mairie, G. Gros, SMAPS C. Arnal, Fotolia - Tirage : 1 000 ex.